

Mécanicien.ne 250 kW

Titre(s) visé(s) et niveau(x) de formation

- Attestations de succès menant au diplôme et brevet de mécanicien 250 kW.
- Titre monovalent - Niveau 3 (anciennement V).

Texte(s) de référence

- Arrêté du 17 août 2015, modifié, relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250 kW.
- Annexes II et III de l'arrêté du 17 août 2015 fixant le programme de formation et d'évaluation.

Finalité(s)

- Le-la titulaire du brevet de mécanicien 250 kW est appelé-e à s'acquitter des tâches qui peuvent lui être confiées dans le cadre de la conduite, de l'entretien et de la sécurité de la machine. Il-elle peut exercer les fonctions d'officier chargé-e du quart à la machine, second-e mécanicien-ne ou chef mécanicien-ne sur des navires d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW. Ce titre permet également d'exercer les prérogatives associées au certificat de mécanicien à bord des navires armés au commerce, à la plaisance et à la pêche (fonction d'appui avec ou sans tâches spécialisées à bord de navires de puissance propulsive inférieure à 750 kW ou fonction d'appui sans tâches spécialisées à bord de navires de puissance propulsive égale ou supérieure à 750 kW). Cette formation s'inscrit dans un cursus permettant de gravir de l'échelon de mécanicien.ne 250 kW à celui de Chef mécanicien-ne (à prérogatives illimitées). La formation mécanicien-ne 750 kW étant l'étape suivante.

Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

- Toute personne, âgée de 18 ans au moins le jour d'entrée en formation, satisfaisant aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret et justifiant :
 - soit d'une qualification professionnelle au moins équivalente au niveau V, validée ou non par un diplôme,
 - soit d'un certificat de matelot pont, certificat de quart à la passerelle ou certificat de marin qualifié pont ou tout titre permettant d'exercer des fonctions aux niveaux appui, opérationnel ou direction au pont,
 - soit d'un diplôme ou titre reconnu pour être admis à suivre les formations de certificat de matelot pont ou du diplôme de capitaine 200,
 - ou étant sans titre mais ayant bénéficié de dispositions réglementaires préalablement à l'entrée en vigueur de l'arrêté du 17 août 2015 relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250 kW lui permettant d'exercer des fonctions à bord des navires armés à la pêche d'une J.B. égale ou inférieure à 10 tonneaux..

Durée, modalités, effectifs par session

- Parcours standard : 177 h 30 (hors compléments individualisés - volet accompagnement).
- Formation dispensée en continu, en centre et en présentiel, à l'exception d'un module de formation (CFBS@) dispensé en Blended-Learning (18h30 en e-learning) nécessitant un code d'accès à distance, un équipement informatique, une connexion internet.
- Formation théorique et pratique (apport de connaissances, exercices, simulations).
- De 16 à 24 stagiaires.

Conditions d'admission au(x) épreuve(s)

Objectif(s) de la formation

- Avoir suivi la formation et satisfait aux épreuves des modules en ayant obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20 au cours de l'évaluation du module concerné et sans préparer le stagiaire à la conduite d'une machine d'un navire de commerce, de pêche ou de plaisance motorisé. Elle implique une puissance maximale inférieure à 250 kW, dans des conditions satisfaisantes et en toute sécurité.

Conditions de délivrance du (des) titre(s)

Programme de la formation

- Pour se voir délivrer le **diplôme de mécanicien 250 kW** le candidat.e doit :

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret.
- Justifier de l'ensemble des attestations de succès de la formation mécanicien 250 kW.
- Être titulaire du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS).

Machines marines

Module M2.1 Electricité

- Pour se voir délivrer le **brevet de mécanicien 250 kW**, le-la candidat.e. doit :

- Avoir 18 ans au moins à la date de la demande.
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret.
- Être titulaire du diplôme de mécanicien 250 kW ou titre reconnu comme équivalent (TAB.1, annexe 1, arr.du 17/08/2015 relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250 kw).
- Être titulaire du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) ou équivalent (TAB.2, annexe 1, arr.du 17/08/2015 relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250 kw).

Evaluation

Coût, horaires, dates et sites de formation

TOTAL heures stagiaire (maximum)**

- Parcours individualisé. Pour obtenir un devis personnalisé correspondant à vos besoins, merci de nous contacter au **02.98.97.04.37** ou les besoins sur la base d'une enveloppe d'heures forfaitaire)

Complément accompagnement

- Consulter le calendrier des formations sur notre site www.cefc.com ou nous contacter.

Financement

- Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre cas ...)

